

Fonctionnement du CNED pour le 2nd degré

Constat: En France, l'instruction est obligatoire jusque 16 ans. Pour autant, à ce jour, c'est encore une minorité des Enfants Issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) entre 12 et 16 ans qui poursuivent leur scolarité. On observe un choix quasi-systématique d'obtention des cours par correspondance, alors que le contexte n'est parfois pas propice à ce type d'enseignement (sédentarisation). Cette tendance s'appuie sur des représentations réductrices des apprentissages mis en place au sein des collèges ainsi que de son environnement. Culturellement, le parcours de vie de ces futurs adultes est tout tracé et n'intègre pas le collège.

Procédures: Lorsqu'une famille fait le choix d'une scolarisation par le biais du CNED, chaque année scolaire, un dossier d'inscription doit être rempli. Celui-ci doit être demandé auprès des services du CNED **05 49 49 94 94** ou auprès d'une personne ressource. Pour ces inscriptions règlementées, la période est du 1^{er} juillet au 31 octobre. Le dossier complet doit comprendre les fiches du dossier remplies et signées, l'évaluation faite par l'enfant pour la première inscription ou le bulletin de note pour un renouvellement, une attestation sur l'honneur prouvant l'itinérance, une éventuelle demande de bourse, deux photos de l'enfant et les photocopies du livret de famille. Ces éléments sont ensuite envoyés à la DSDEN du département où stationne à l'instant T les caravanes. En cas d'accord, le dossier doit être transféré au CNED pour valider l'envoi des cours.

Les cours du CNED: Une grande majorité des EFIV reçoivent des cours adaptés à leur niveau scolaire réel. Cela n'empêche pas pour autant, certains enfants de recevoir des cours de 6^{ème} ou plus si leurs compétences le permettent.

Lors de la 1^{ère} inscription, pour rappel, c'est l'évaluation jointe au dossier de l'enfant qui conditionne l'orientation. Le suivi scolaire dans l'élémentaire est annexe.

Il existe 6 parcours personnalisés avec différentes matières:

Parcours A avec seulement Français et Maths (code 17A) : élèves qui ne décodent pas ou très peu, n'écrivent pas ou très peu, ont des difficultés de raisonnement et/ou compréhension.

Parcours B avec Français et Maths (code 17B) : élèves qui décodent un texte écrit, ne donnent pas ou peu de sens à un texte, n'écrivent pas ou peu.

Parcours C avec Français et Maths (code 17C) : élèves qui ne lisent pas ou très peu, n'écrivent pas ou très peu, n'ont pas de difficultés de raisonnement et/ou de compréhension.

Parcours D avec Français, Maths, Anglais et Culture Humaniste (code 17D) : élèves qui décodent un texte écrit qui donnent du sens à un texte et qui écrivent. À l'issue du parcours D, un passage en classe de 6e est possible

Parcours H (code 17H) : élèves qui ont un niveau différent en français et mathématiques, sont inscrits dans des parcours différents en français et en mathématiques.

Parcours E (code 17E) : élèves âgés de 15 ans n'ayant pas les connaissances et compétences suffisantes pour suivre en classe de collège ordinaire. Le parcours E leur permet de valider les compétences du socle commun de compétences, connaissances et culture de fin de cycle 3 et au Certificat de Formation Générale (CFG).

Méthodologie: Peu importe les cours reçus, le fonctionnement est le même pour chaque matière. Il faut dans un premier temps lire les cours et faire les exercices d'entraînement. Un cahier de corrections existe pour se rendre compte de ses possibles erreurs. Une fois la séquence d'apprentissage finie, un devoir correspond et peut être fait. Une fois tous les devoirs de la même unité réalisés, il faut les envoyer en respectant les échéances communiquées.

Les ressources, les aides:

-Le CNED met en place des permanences téléphoniques.

-Les conventions:

→accueil ponctuel au sein des collèges (accord écrit préalable entre la DSDEN, le CNED et le collège concerné). Un accueil par des professeurs a lieu 1 à 2 fois 2h par semaine. Aucune inscription administrative pour l'élève n'est nécessaire. Celui-ci vient aux horaires indiqués avec ses cours pour se faire aider au niveau méthodologique et pour avoir des réponses aux difficultés pédagogiques rencontrées.

→scolarité partagée (accord écrit préalable entre la DSDEN, le CNED, le collège concerné et la famille de l'enfant concerné). Une double inscription administrative (CNED/ Collège) doit être faite. L'enfant doit toujours adresser ces devoirs aux CNED mais intègre partiellement l'établissement avec un emploi du temps aménagé.

L'après: A partir de 16 ans, prolonger les cours du CNED sont payants (environ 700euros). A ce jour, aucune transition préprofessionnelle existe et les EFIV finissent les cours sans proposition de diplôme. A partir de cette nouvelle rentrée, des nouveaux cours permettent de préparer le CFG pour les enfants faisant leur dernière année de cours et ayant les compétences nécessaires.